

Document 1 - CONDITIONS GENERALES

(Actualisées en Juin 2021 et peuvent faire l'objet de modification en raison de la pandémie)

AQUA LOISIRS est une association de loisirs aquatiques à but non lucratif, régie par la loi 1901. Son financement est assuré par l'adhésion et la cotisation forfaitaire des adhérents. La ville de Meaux par l'intermédiaire de la Direction des Sports met à la disposition de l'association les piscines municipales. Les adhérents sont tenus de respecter ces Conditions Générales ainsi que le règlement des piscines sous peine d'exclusion.

**La saison s'entend du 1^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022.
Nous n'avons pas d'activité pendant les vacances scolaires ni les jours fériés**

1. **LES ACTIVITES de l'ASSOCIATION** : (voir Document 2: 2a Créneaux)

- 1.1. AQUAGYM pour les adultes
- 1.2. AQUABIKE pour les adultes
- 1.3. AQUABÉBÉ de 6 mois à 6 ans

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Chaque adhérent cotise à une ou plusieurs activités de son choix et s'inscrit sur un ou plusieurs créneaux horaires fixes par semaine. Le créneau horaire choisi sera enregistré sur le badge d'entrée piscine fourni par l'association.

Le badge est nominatif. Il est à rendre à l'association à chaque fin de saison et lors de départ anticipé. En cas de perte du badge, son remplacement sera obligatoire moyennant 10€. Le temps d'attente pour réinitialiser le badge sera de 15 jours.

L'alternance est exceptionnellement acceptée pour l'activité AQUAGYM uniquement pour les personnes ayant des horaires atypiques, au moment de l'inscription, selon les places disponibles.

2. **LE CERTIFICAT MEDICAL**

- 2.1 Pour les adhérents AQUAGYM et AQUABIKE, un certificat médical est obligatoire (Par principe un certificat médical est valable 3 ans) sauf réserve médicale. En cas de multiples activités, un seul certificat les mentionnant suffit.
- 2.2 Pour les adhérents AQUABÉBÉ, le certificat médical reste obligatoire chaque année et doit contenir la mention « à jour de ses vaccinations ».

3. **LES TARIFS** : (voir Document 2 :2b Grille des tarifs)

Chaque adhérent devra régler séparément, à l'ordre d'AQUALOISIRS :

- 3.1. L'adhésion en un seul chèque.
- 3.2. La cotisation pour l'activité choisie, en trois chèques.

4. **LE DOSSIER D'INSCRIPTION comprend :**

- 4.1. La fiche d'inscription (Document 3) remplie et signée
- 4.2. Le certificat médical
- 4.3. Le règlement de l'adhésion à l'ordre d'AQUALOISIRS
- 4.4. **Le règlement en trois chèques** de la cotisation à l'ordre d'AQUALOISIRS
- 4.5. La carte d'adhérent
- 4.6. Le badge
- 4.7. Une photo si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois.

Seuls les dossiers complets sont acceptés.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

5. **RESPECT DU REGLEMENT ET DU PROTOCOLE SANITAIRE DES PISCINES :**

- 5.1. ENTREE PISCINE et PASSAGE AU TOURNIQUET avec le BADGE : 15mn avant votre séance
- 5.2. ACCES AU BASSIN : uniquement en présence de votre animateur
- 5.3. SORTIE BASSIN : aussitôt après votre séance
- 5.4. MAILLOT DE BAIN et BONNET DE BAIN OBLIGATOIRES pour tous.
- 5.5. DOUCHE SAVONNEE OBLIGATOIRE (apporter son savon) avant l'accès au bassin
- 5.6. CALEÇONS, BERMUDAS, SHORTS et SACS INTERDITS AU BORD DU BASSIN
- 5.7. RANGEMENT des SACS dans un CASIER FERMÉ : 1 euro

Précision pour l'AQUABÉBÉ : obligatoire : couche spéciale piscine, maillot de bain et bonnet de bain (les combinaisons sont interdites).

6. **ANNULATION DE SEANCE :**

En cas d'annulation de séance, dans la mesure du possible, nous vous informons par SMS ou par MAIL et nous vous rappelons que l'association n'est tenue à aucune indemnisation.
Un éventuel rattrapage pourrait être proposé par l'association. La gestion sera assurée par le secrétariat.

7. **REMBOURSEMENT:**

- L'adhésion à l'association n'est en aucun cas remboursable.
- La cotisation n'est pas remboursable SAUF pour les motifs suivants :
 - 1- déménagement entraînant un arrêt définitif de l'activité (avec justificatif)
 - 2- maladie entraînant l'arrêt définitif de l'activité (avec certificat médical)

La demande de remboursement, envoyée par mail ou par lettre simple, accompagnée du justificatif correspondant à votre situation (motif 1 : justificatif de déménagement ou motif 2 certificat médical en cas de maladie) et du badge, est prise en compte à la date de sa réception. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Le remboursement sera calculé au prorata des mois restants. Tout mois commencé est dû. 10% de frais de gestion seront déduits.

L'Association AQUALOISIRS vous souhaite une bonne saison !